

INTERPELLATION

du groupe PLR, par le député (suppl.) Stéphane Ganzer, concernant l'adjudication des marchés publics (14.09.2012) 4.219(en collaboration avec le DTEE)

L'adjudication des marchés publics aux entreprises est réglée par une loi ainsi qu'une ordonnance d'application. Au vu des nombreuses réactions négatives et des incompréhensions qu'elle suscite auprès des PME valaisannes, sans compter les risques qu'elle fait peser sur certaines branches, principalement celles actives dans la construction et l'artisanat, de nombreuses interrogations se posent. Récemment encore, un article du Bureau des Métiers relatait qu'en voulant protéger les pratiques de l'administration qui n'avait pas suivi fidèlement la procédure, le Tribunal cantonal avait été débouté par le Tribunal fédéral.

Notre interpellation est claire: L'Etat a-t-il encore la volonté manifeste de respecter et de faire appliquer cette loi? Ou, au contraire, sommes-nous entrés dans une zone de flou et d'arbitraire dans l'attente de la modification de la législation en vigueur?

Sion, le 14 septembre 2012
(09h51)

Groupe PLR par,
Stéphane Ganzer, député (suppl.)